

Département des Yvelines
Canton d'Aubergenville
COMMUNE DE BOISSY SANS AVOIR

TARIFS

GARDERIE DU MATIN (dès 7h15)

(Délibération du 24 juin 2019)

Tarifification par matin

QF Mensuel Pour l'année 2019-2020		
T1	0 à 7 500 €	2,40 €
T2	7 501 à 10 000 €	2,50 €
T3	Plus de 10 000 €	2,60 €
T4	QF non fourni	2,80 €
Extérieurs non-conventionnés		3,00 €

RESTAURATION SCOLAIRE (12h00 – 13h20)

(Délibération du 29/06/2021)

Tarifification par jour

1 repas	5,25 €
A partir du 2 ^{ème} enfant inscrit	4,70 €
Enfant non résident scolarisé sur la commune	6,50 €
Panier-repas	2,80 €

GARDERIE DU SOIR (16h00-18h30)

(Délibération du 24/06/2019)

Tarifification par soir

QF Mensuel Pour l'année 2019-2020		
T1	0 à 7 500 €	3,50 €
T2	7 501 à 10 000 €	4,00 €
T3	Plus de 10 000 €	4,50 €
T4	QF non fourni	5,00 €
Extérieurs non-conventionnés		6,00 €

CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES (7h30-19h00)

(Délibération du 24/06/2019+ ajout le 11/06/2020))

Le centre de loisirs se trouve à Neauphle-Le-Vieux.

Tarifification par jour

QF Mensuel Pour l'année 2019-2020		
T1	0 à 7 500 €	20,00 €
T2	7 501 à 10 000 €	22,00 €
T3	Plus de 10 000 €	24,00 €
T4	QF non fourni	27,00 €
Extérieurs non-conventionnés		30,00 €

Le quotient familial s'obtient en divisant le revenu imposable du foyer fiscal par le nombre de part(s).

- Couple marié : 2 parts
- Personne seule célibataire, divorcée, séparée, veuve, concubine : 1 part
- Ajouter ½ part par enfant, pour les deux premiers
- Ajouter 1 part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant à charge et les suivants.